

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 septembre 2008

Service instructeur
Mission Aménagement des Montagnes

N° 2008-954

Service consulté

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU DENEIGEMENT DES SITES DE SKI

Résumé : le présent rapport a pour objet de fixer la participation départementale en faveur de chaque collectivité locale ayant assuré le déneigement des sites de ski pendant la saison hivernale 2007/2008. Le montant total de la participation s'élève à 31 491 €

A la suite de modifications, il y a plusieurs saisons, dans l'organisation des services de la DDE, les collectivités maîtres d'ouvrage ont été amenées à assurer directement, avec l'aide financière du Département, le déneigement de certaines voies d'accès, ainsi que des parkings des stations de ski situés hors du domaine public départemental. Votre Assemblée avait été informée de cette prise de position et avait décidé de participer aux dépenses réelles engagées par les collectivités concernées.

La participation du Département a été fixée à hauteur de 50 % du coût réel du déneigement pris en compte au vu des factures acquittées par le maître d'ouvrage.

Les éléments retenus concernent les parkings et les voies communales donnant directement accès aux sites de ski et situés hors du domaine public départemental :

- Lac Blanc : parkings du Calvaire ainsi que les parkings du Vallon et la route communale d'accès au Vallon, dont le déneigement est assuré par le syndicat mixte du Lac Blanc ;
- Schnepfenried : parkings du Schnepfenried, dont le déneigement est assuré par le syndicat mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges
- Tanet : parkings du Tanet et la route communale d'accès, dont le déneigement est assuré par le syndicat mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges ;
- Gaschney : parkings du Gaschney dont le déneigement est assuré par le syndicat mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges ;
- Markstein : parkings du Markstein et la route communale d'accès à la Chapelle, dont le déneigement est assuré par le syndicat mixte du Markstein-Grand-Ballon ;
- Frenz : route communale d'accès, dont le déneigement est assuré par la commune de Kruth ;

- Schlumpf: route communale d'accès, dont le déneigement est assuré par la commune de Dolleren.

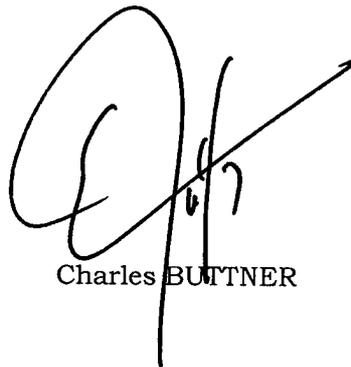
Pour la saison hivernale 2007/2008, la totalité des charges de déneigement s'élève à 62 984,33 € pour lesquels une participation départementale à hauteur de 50 % des dépenses réelles est sollicitée soit 31 491 €. Le solde est assuré par les collectivités concernées, syndicats mixtes et communes.

Le tableau annexé au présent rapport donne le détail des différentes prestations mises en œuvre ainsi que les dépenses engagées par site.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- ❖ fixer le montant de la participation du Département à 31 491 €, montant représentant 50 % des dépenses réelles des collectivités,
- ❖ imputer cette participation sur la section de fonctionnement, des crédits suffisants ayant été votés sur le programme F044, selon la répartition suivante :
 - le montant de 24 337 € sur le chapitre 65, nature 6561, fonction 94, enveloppe 74786,
 - le montant de 7 154 € sur le chapitre 65, nature 6568, fonction 94, enveloppe 77598,
- ❖ verser la participation départementale comme suit :
 - Syndicat Mixte du site du Lac Blanc : 7 322 €
 - Syndicat Mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges : 9 150 €
 - Syndicat Mixte d'aménagement du Markstein-Grand Ballon : 7 865 €
 - Commune de Kruth : 6 366 €
 - Commune de Dolleren : 788 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE

| Stations | Parties déneigées | maîtres d'ouvrage | Prestataires | Dépenses engagées TTC | Montant participation du Département |
|----------------------|---|-----------------------------------|--|------------------------------|---|
| Lac Blanc | Parkings Calvaire | Syndicat mixte du LAC BLANC | ALTER | 9 984,81 € | 4 992 € |
| | Parkings Vallon + accès Vallon de novembre 07 à fin mars 08 | | | | |
| | | | total Syndicat mixte du Lac Blanc | 14 645,32 € | 7 322 € |
| Tanet | Accès : 5 km + Parkings de novembre 07 à fin mars 08 | Syndicat mixte MUNSTER | J. FRITSCH Muhlbach | 9 606,57 € | 4 803 € |
| Schnepfenried | parkings de novembre 07 à fin mars 08 | | J. FRITSCH Muhlbach | 4 739,15 € | 2 370 € |
| Gaschney | parkings de novembre 07 à fin mars 08 | | J. FRITSCH Muhlbach | 3 954,58 € | 1 977 € |
| | | | total Syndicat mixte de Munster | 18 300,30 € | 9 150 € |
| Markstein | Parkings + accès chapelle | Syndicat Mixte du MARKSTEIN-GRAND | SCHMITT SERVICES Rouffach | 15 730,39 € | 7 865 € |

| | | | | | | |
|----------------------|------------------------|---------------------|--|--|--------------------|-----------------|
| | décembre 07 | BALLON | | | | |
| | | | | total Syndicat mixte du Markstein | 15 730,39 € | 7 865 € |
| Frenz | Route du Frenz | Commune de KRUTH | DEBARDAGE FISCHER KRUTH | | 6 544,51 € | 3 273 € |
| | | | SERVICES TECHNIQUES Ville de KRUTH | | 1 996,93 € | 998 € |
| | | | DDE - Parc départemental de l'Équipement fourniture de sel | | 4 190,63 € | 2 095 € |
| | | | total Commune de Kruth | | 12 732,07 € | 6 366 € |
| Schlumpf | Déneigement accès site | Commune de DOLLEREN | ILLTIS Pierre et Fils SEWEN | | 1 576,25 € | 788 € |
| | | | total Commune de Dolleren | | 1 576,25 € | 788 € |
| MONTANT TOTAL | | | | | 62 984,33 € | 31 491 € |